

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 AVRIL 2024**

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BIZEAU

DATE DE LA CONVOCATION 22-03-2024	L'an deux mille vingt-quatre, Le 4 avril à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire
DATE D'AFFICHAGE 22-03-2024	Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, M. Stéphane TOUVET, Mme Annie SAINSILY, Mme Pierrette MAZERY, M. Dejan STANKOVIC, M. Bruno GUILLON, M. Frank MARQUET, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA, Mme Lorraine WEISS, Mme Véronique HUYNH.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 23 VOTANTS : 29	Excusés représentés : Madame Elisabeth VERLY donne pouvoir à Madame Annie SAINSILY Monsieur Hervé WIOLAND donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY Madame Catherine Le DANTEC donne pouvoir à Monsieur Stéphane VIELLE Monsieur Rémy JOURDAN donne pouvoir à Madame Françoise GAULIER Monsieur Christian GASQ donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Monsieur Frank MARQUET
DATE DE LA PUBLICATION 08-04-2024	Absents :

M. Jean-Christophe HILAIRE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-09-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

2024-04-04/09 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2311-7,

Vu le budget primitif 2024,

Vu l'avis de la Commission vie associative du 27 février 2024 ;

Considérant qu'en vertu de l'article L. 2311-7 précité, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Paul BIZEAU,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Article 1 : ALLOUE aux associations, une subvention pour 2024, selon le tableau ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-09-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

Subventions aux Associations 2024	154790 €
Culture Loisirs	20620 €
Bibliothèque Pré-Saint-Jean	2000 €
Bibliothèque Haut de Buc	3000 €
Clin d'œil	3500 €
Globe-trotters bucois	650 €
Méli-Mélo de mélodie	4000 €
PSAB Saltimbuc	1500 €
Vidéo Buc	400 €
Buc Danse	2500 €
l'atelier	1000 €
Les ZardiZenScene	1000 €
Domisila	750 €
Buc Wargame	320 €
Sport	106900 €
AOBuc football	25000 €
AOBuc tennis	16000 €
AOBuc remise en forme	16000 €
AOBuc multisports	3000 €
AOBuc judo	5000 €
APY Buc	22000 €
Amicale tireurs de Buc	8000 €
Compagnie d'arc de Buc	3500 €
AS Collège MLK	700 €
Jouy basket club	700 €
Club hippique	5000 €
Entraînement Naturel	1500 €
AS du Golf de Buc	500 €
Solidarité	1000 €
Buc Tiers monde	1000 €

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-09-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

Environnement	6200 €
Ruches de Buc	800 €
Ver luisant	4000 €
Jardins du héron	500 €
Jardins des Saveurs	700 €
Parents délégués PSJ	200 €
Autres	17070 €
Union Nationale des Combattants Buc	150 €
Eurobuc (Echange Bad-Schwalbach)	5920 €
Amicale du Personnel (avance décembre 2022)	11000 €
Subventions exceptionnelles	3000 €

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 65 article 65748 du BP 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 17-04-2024

Rendu exécutoire le : 17-04-2024

Le Secrétaire de séance

M. Jean-Christophe HILAIRE




Buc, le 08/04/2024

Le Maire
Stéphane GRASSET

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-09-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

Acte à classer

2024-04-04-09

1 En préparation **2** Pour signature **3** Prêt à transmettre **4** En attente retour
Préfecture **5** > AR reçu < **6** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-17T17-04-35.01 (MI252442083)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20240417-2024-04-04-09-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Subventions aux associations

Date de décision : 17/04/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-04-04-09 Subventions aux associations.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 17/04/24 à 09:51

Par BORDIER Frederic

Demande de signature

Date 17/04/24 à 09:51

Par BORDIER Frederic

Signé

Date 17/04/24 à 17:04

Par GRASSET Stéphane

Transmis

Date 17/04/24 à 17:04

Par GRASSET Stéphane

Accusé de réception

Date 17/04/24 à 17:10

BOURAHLA Samira

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mercredi 17 avril 2024 17:11
À: dgs-fast
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2024-04-04-09

!:. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2024-04-04-09, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20240417-2024-04-04-09-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2024-04-04-09
Objet : Subventions aux associations
Date de décision : 17/04/2024
Date de transmission : 17/04/2024
Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.5. Subventions

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel
<https://www.efast.fr>